



MOBITRUCK ASSISTANCE PL

RESUME DES GARANTIES

DOCUMENT NON CONTRACTUEL Se reporter à la convention détaillée

GARANTIES pour CAMIONS POIDS LOURDS/REMORQUE +3.5 Tonnes

GARANTIE ASSISTANCE DEPANNAGE

Panne ou accident du véhicule transporteur

Accès à la plateforme de l'assistance **POIDSLOURDS ROUTE EUROPE SERVICE** qui organise l'assistance avec ses prestataires habituels.

Si le véhicule n'est pas réparable sur place, nous organisons et prenons en charge l'acheminement du véhicule jusqu'au réparateur le plus proche du lieu de l'événement ou stationnement, ou vers un établissement à proximité du lieu de l'événement jusqu'à un montant plafonné à 2400 € TTC*. Cette garantie vient compléter l'éventuelle garantie dépannage prévue par l'assurance du poids-lourd (si le contrat d'assurance poids-lourd prévoit une garantie dépannage, alors MOBITRUCK assistance intervient en 2^{ème} ligne).

Assistance au chauffeur

I. Nuits d'hôtel

Si suite à une panne ou un accident le véhicule PL ou tracteur est immobilisé et n'est pas réparable dans les 6 heures nous organisons et nous prenons en charge les nuits d'hôtel d'une personne à concurrence de 50 € par nuit et 3 nuits maximum pour attente de réparation. Les frais de restauration restent à la charge du bénéficiaire de la prestation.

II. Rapatriement du chauffeur ou continuité du trajet

Si le véhicule n'est pas réparable dans les 6 heures, nous prenons en charge un véhicule de rapatriement adapté à la situation ou un taxi dans la limite de 250 € TTC* par transport pour retour au domicile ou se rendre à la destination d'origine. Le coût de la poursuite du voyage ne peut dépasser le coût du retour au domicile. Cette prestation n'est pas cumulable avec la prestation *nuits d'hôtel*.

III. Récupération du véhicule

Lorsque le véhicule est réparé, nous prenons en charge un transport aller simple pour 1 personne pour aller récupérer le véhicule réparé. Cette prestation n'est pas cumulable avec la prestation *nuits d'hôtel*.

GARANTIE « ASSISTANCE FINANCIERE » AUX REPARATIONS DU VEHICULES POIDS LOURDS

Avance de prise en charge des frais de réparations

Assistance financière pour réparations au véhicule désigné, en avance de certains frais remboursables sous quinzaine.

- Plafond d'intervention : 2000 € TTC
 - A cette somme s'ajoute éventuellement :
 - soit la partie de dépannage non utilisée
 - soit la différence entre l'intervention dépannage et le plafond de 2400€ de la GARANTIE 1
- Exemple : dépannage 1000€TTC, l'assistance financière peut être déplafonnée jusqu'à 3400€ (2000+(2400-1000))

Après un premier remboursement, la garantie 2 est suspendue jusqu'à la date effective de remboursement.

Le remboursement des frais avancés s'effectue par prélèvement dans les 15 jours maximum.

Toute prestation d'assistance technique ou mécanique apportée par la société RES ASSISTANCE lui sera réglée indépendamment du présent contrat.

Centre d'appels multilingue spécialisé en assistance poids lourds et services dans l'univers de la mobilité routière, RES Assistance met tout en œuvre pour limiter au maximum la durée d'immobilisation de votre véhicule.

IMPORTANT : Garantie pour camions / poids lourds / remorques +3,5 tonnes : les garanties des frais ne sont accordées qu'à hauteur de 50% des montants de prise en charge classiques en cas de panne d'origine mécanique exclusivement sur un véhicule PL ou tracteur PL de plus de 20 ans, une remorque PL de plus de 20 ans. Dans les autres cas les garanties sont accordées intégralement. Les services d'assistance 24h/24 et 7j/7 sont accessibles dans tous les cas de figure, Y compris les pannes d'origine mécaniques sur un véhicule hors des limites d'âge). Dans ce cas, les remboursements de frais divers sont pris en charge mais limités à 50% des plafonds définis ci-dessus.